



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFECTURE DE LA REUNION
SOUS-PREFECTURE DE SAINT-PAUL**

ARRÊTÉ N° 11/SP/SAINT-PAUL

Complétant l'arrêté n° 70/SP/SAINT-PAUL portant désignation des Délégués de l'Administration appelés à faire partie des Commissions chargées de la révision des listes électorales **2005//2006** dans les communes de l'Arrondissement de SAINT-PAUL et de statuer sur les demandes en inscription et radiation.

-----ooOoo-----

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION

VU la loi N° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le Code Electoral, notamment en ses articles L. 17 et R. 40 ;

VU la circulaire ministérielle N° 69-352 du 31 juillet 1969 relative à la révision et à la tenue des listes électorales ;

VU la circulaire N° 80-108 du 18 mars 1980 relative aux contrôles des inscriptions sur les listes électorales ;

VU l'arrêté préfectoral N° 2055/SG/DAI du 17 Août 2004 portant délégation de signature à **Monsieur Bernard GUERIN**, Sous-Préfet de l'arrondissement de SAINT-PAUL ;

VU l'arrêté N° 2086/SG/DR-1 du 19 Août 2004 instituant les bureaux de vote pour toutes les élections devant avoir lieu entre le 28 Février 2005 et le 28 Février 2006 ;

VU l'arrêté N° 70/SP/SAINT-PAUL du 16 Septembre 2004 portant désignation des Délégués de l'Administration appelés à faire partie des Commissions chargées de la révision des listes électorales **2005//2006** dans les communes de l'Arrondissement de SAINT-PAUL et de statuer sur les demandes en inscription et radiation.

CONSIDERANT qu'il convient de désigner des délégués suppléants pour assurer, en cas d'empêchement ou d'absence des délégués titulaires, le bon déroulement des opérations de révision des listes électorales ;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE SAINT-PAUL ;

.../...

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'Article 1 de l'arrêté n° 70/SP/SAINT-PAUL du 16 Septembre 2004 portant désignation des Délégués de l'Administration appelés à faire partie des Commissions chargées de la révision des listes électorales **2005//2006** dans les communes de l'Arrondissement de SAINT-PAUL et de statuer sur les demandes en inscription et radiation est complété ainsi qu'il suit :

* POUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL *:

Les personnes dont les noms suivent sont appelées à remplacer les délégués titulaires, en cas d'empêchement ou d'absence de ces derniers :

- | | |
|--|--|
| - Monsieur André HOW-PAN-HIE
- N° 163 rue Marius et Ary Lebond
- 97460 - <u>SAINT-PAUL</u> | du 1^{er} au 20^{ème} Bureau |
| - Monsieur Jack BAILLIF
- N° 6 rue des Mouettes
- 97434 - <u>SALINE LES BAINS</u> | du 21^{ème} au 40^{ème} Bureau |
| - Monsieur Axel PARMENTIER
- N° 34 chemin Sainterne
- 97411 - <u>BOIS DE NEFLES</u> | du 41^{ème} au 60^{ème} Bureau |
| - Monsieur Gérard CALMEL
- N° 38 bis, rue Gabriel Martin
- La Plaine
- 97411 - <u>BOIS DE NEFLES</u> | du 61^{ème} au 80^{ème} Bureau |
| - Monsieur Serge VERBARD
- N° 3 rue Pierre Lemazurier
- 97460 - <u>SAINT-PAUL</u> | du 81^{ème} au 103^{ème} Bureau |

ARTICLE 2 :

Monsieur le SOUS-PREFET de SAINT-PAUL et Monsieur le Maire de SAINT-PAUL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré partout où besoin sera et inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à : SAINT-PAUL
Le : **18 FEVRIER 2005**

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de SAINT-PAUL,**

Bernard GUERIN